



PP 22 23/06/2016

Loi travail : la CFE-CGC maintient sa position.

CFE-CGC

59 rue du Rocher

75008 Paris

☎ 01 55 30 12 12

www.cfecgc.org

A l'occasion de son comité confédéral qui se réunissait ce 23 juin au siège de l'organisation, la CFE CGC a tenu à réaffirmer les positions qu'elle tient depuis le début des discussions autour du projet de loi travail.

Elle a principalement réaffirmé son opposition à plusieurs dispositions du projet de loi dans sa rédaction actuelle et surtout dans celles proposant d'inverser la hiérarchie des normes. L'objectif de la loi de donner la primauté à l'accord d'entreprise au mépris de la protection garantie par la branche porte en lui les germes d'une grave dérive. En effet, l'exigence de réduction des coûts imposée par les donneurs d'ordre sur les entreprises des chaînes de sous-traitance risque de se traduire par une détérioration de la norme sociale engendrant un dumping social quasi immédiat.

Or le dumping social, on en connaît les effets désastreux sur les conditions de travail et aucun effet bénéfique sur l'emploi. La CFE CGC est cependant persuadée que la voie de la raison est accessible et maintient son positionnement de « troisième voie » pour agréger, par des propositions concrètes, un maximum d'Organisations Syndicales autour d'une proposition commune de rééquilibrage en faveur des salariés. Cette proposition commune facilitera l'indispensable débat parlementaire.

Elle indique enfin, quelle ne participera pas aux manifestations du 28 juin 2016 mais reste mobilisée et n'exclut aucun mode d'action dans l'avenir.

Pierre Jan

**Relations Presse et
institutionnelles**

01 55 30 12 92

06 32 05 69 02

pierre.jan@cfecgc.fr